



Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers représentés : 7  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 29

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 21/10/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Christelle GAUBERT, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU.

**Absents donnant pouvoir** : Nicole EDOUARD donne pouvoir à Nathalie KARCHER, Patricia BLANCHARD donne pouvoir à Hélène LEMESLE, Jean-Pierre CITEAU donne pouvoir à Michel VALLA, Sarah MICHON donne pouvoir à Lynda PRUVOST, Ingrid BERNARD donne pouvoir à Mickaël ONILLON, Sophie CHATELIER donne pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Isabelle LE BRUSQUET donne pouvoir à Jean-Luc RABILLARD,

**Absents excusés** : Sarah RENAUD, Sébastien HULIN

**Absents** : Corinne BRAUD, Paul MAZENS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

### D27102025\_02 Aménagement de l'avenue Napoléon Bonaparte et du parvis de l'Eglise – Convention de rénovation d'éclairage public avec le SYDEV – Aménagement Tranche A B et C

**Vu** le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2431-1 et suivants relatifs à la maîtrise d'œuvre ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

**Vu** l'autorisation de programme et crédits de paiement n°2402-BONAP « Aménagement de l'avenue Bonaparte » créée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2024 et révisée par délibération du Conseil Municipal en date 31 mars 2025 ;

**Vu** la décision municipale n° DLG\_2024\_004 en date du 3 décembre 2024 par laquelle le Maire a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre confié au cabinet GEOUEST pour l'aménagement de l'avenue Bonaparte et du parvis de l'Eglise pour un montant de 62 756,90 € HT ;

**Vu** la délibération n°D30062025\_04 autorisant le lancement de la procédure de consultation en vue de la désignation des entreprises pour l'aménagement du parvis de l'église et de l'avenue Bonaparte ;

**Considérant** la nécessité de procéder à l'aménagement de l'avenue Napoléon Bonaparte, axe structurant du centre-bourg, en cohérence avec les ambitions du programme « Petites Villes de Demain » ;

**Considérant** l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet GEOUEST du 22 mai 2022 au 30 mai 2023 ayant permis de définir ce projet d'aménagement ;

**Considérant** que l'étude de faisabilité définit un coût prévisionnel des travaux s'élevant à 1 792 850,00 € HT ;

**Considérant** que la politique de la Commune est de remplacer au fur et à mesure des aménagements et rénovation de voirie les luminaires de coloris marrons afin d'harmoniser l'ensemble du patrimoine lié à l'éclairage public sur des tons gris ;

Monsieur RETAILLEAU expose à l'Assemblée qu'au vu de la longueur de cette avenue un découpage en 3 tranches A B et C est prévu par le SYDEV.

Les marchés de travaux (lot 1 Voirie et Réseaux divers, lot 2 Aménagements paysagers, maçonnerie et mobiliers et lot 3 Travaux de signalisation) liés à cet aménagement ont été notifiés le 14 octobre 2025 pour un montant total de 959 216,56 €HT soit 1 151 059,87 € TTC.

Les travaux pour la réalisation des tranches A, B et C ont été estimés par le Sydev suivant ce découpage :

- Tranche A : Convention N°2025.ECL.0592 (n° affaire L.RN.152.23.006)

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage Public</b>					
Travaux neufs	29 904,00	35 885,00	29 904,00	70,00 %	20 933,00
Rénovation	131 225,00	157 470,00	131 225,00	50,00 %	65 613,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>86 548,00</b>

- Tranche B : Convention N°2025.ECL.0593 (n° affaire L.RN.152.25.001)

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage Public</b>					
Rénovation	65 470,00	78 564,00	65 470,00	50,00 %	32 735,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>32 735,00</b>

- Tranche C : Convention N°2025.ECL.0594 (n° affaire L.RN.152.25.002)

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage Public</b>					
Rénovation	113 777,00	136 532,00	113 777,00	50,00 %	56 889,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>56 889,00</b>

Soit un budget total estimé à 341 376,00 €HT, avec une participation communale de 176 170,00 HT soit 211 404,00 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conventions Sydev N°2025.ECL.0592, N°2025.ECL.0593 et N°2025.ECL.0594 – Aménagement Napoléon Bonaparte Tranches A B et C pour un montant estimatif des dépenses

totales de 341 376,00 €HT, avec une participation communale de 176 170,00 € HT soit 211 404,00 € TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, Michel VALLA, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

La secrétaire de séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA

